



---

**Compte rendu de la rencontre du comité consultatif des services  
aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage  
tenue le mercredi 24 avril 2013 à 19 h 30 au CFER de Bellechasse**

---

Sont présentes: Mesdames, Éline Boulanger, Amélie Pelletier, Nathalie Tremblay, Nadine Demers,  
France Létourneau, Nadia Ringuet et Caroline Isabelle

Sont absentes: Mesdames, Nancy Maheux, Julie Théberge, Johanne Laliberté, Marie-Josée Neault, Lucie  
Gauthier, Chantal Carrier, Sophie Labbé et Karen Roberge

Est également absente : Madame Marie-Christine Blais, secrétaire de réunion

---

**1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE**

Mesdames Amélie Pelletier et Caroline Isabelle souhaitent la bienvenue aux membres du comité.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Amélie Pelletier fait la lecture de l'ordre du jour. Sur proposition de madame Éline Boulanger, l'ordre du jour est adopté.

Adopté.-

**3. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Les membres présents confirment le quorum.

**4. LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 6 FÉVRIER 2013**

Une lecture préalable du compte rendu du 6 février a été faite par les membres. Sur proposition de madame Nadine Demers, le compte rendu est adopté.

Adopté.-

**5. SUIVI AU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 6 FÉVRIER 2013**

Mesdames Amélie Pelletier et Caroline Isabelle font deux suivis. Au point 11.1, madame Isabelle mentionne que contrairement à ce qui avait été convenu lors de la rencontre du 6 février, les Guides EHDAA produits par la Fédération des comités de parents du Québec ne seront pas commandés par la commission scolaire. Les écoles recevront les coordonnées afin de commander eux-mêmes ces guides à remettre aux parents.

Concernant le point 11.3, questions diverses, madame Pelletier souligne que le décloisonnement de deux enveloppes budgétaires pour l'achat de matériel informatique facilitera la tâche des écoles à cet égard. Nous pensons qu'il y aura plus de iPad dans les prochaines années. Reste que les directions d'école doivent demeurer prudentes. Les achats de matériel informatique doivent être au service de l'enseignement et non un matériel simplement ludique.

## **6. VISITE DU CFER DE BELLECHASSE (YVAN FORTIER, DIRECTEUR)**

Monsieur Yvan Fortier fait visiter aux membres présents le CFER de Bellechasse. Monsieur Fortier en profite pour nous faire un bref historique du CFER. Il nous expose la mission et les retombés dans la population. Les membres sont amenés à visiter : les airs de jeux et de dîner, les salles de classe et l'atelier de récupération de matériel informatique.

## **7. ACCESSIBILITÉ AUX BÂTIMENTS POUR LES ÉLÈVES HDAA**

Dépôt de documents.

Madame Caroline Isabelle rappelle le but de la mesure 30850 : amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées (plan d'action 2008-2009 – 2017-2018) qui avait été présentée au comité EHDAA le 15 décembre 2009 par monsieur Guy Bégin, directeur du Service des ressources matérielles et du Service informationnel. Cette mesure exige aux ministères, aux organismes publics, dont les commissions scolaires, d'élaborer un plan d'action sur les mesures à mettre en place afin d'améliorer l'intégration des personnes handicapées. Cette accessibilité inclue notamment; un parcours sans obstacle de la voie publique à l'entrée du bâtiment, une entrée sans obstacle, un parcours sans obstacle intérieur jusqu'aux locaux des services éducatifs et des services administratifs, des installations sanitaires adaptées et une signalisation adéquate de tous ces éléments. Il ne s'agit d'aucune façon, d'une mise aux normes du bâtiment. Dans les aménagements minimaux faits dans les écoles et le centre administratif de la commission scolaire, notons les rampes d'accès, les installations sanitaires et les portes d'entrée.

Deux documents sont présentés : un PowerPoint présentant les éléments de la mesure 30850 et un tableau présentant la planification des aménagements et le calendrier de réalisation des interventions. Le total de l'allocation de la mesure 30850 représente une somme de 1 945 393 \$ distribuée de 2007 à 2018.

Les priorités retenues par la commission scolaire sont : les écoles primaires avec classe d'adaptation scolaire, les écoles secondaires et le Centre administratif, les Centres d'éducation des adultes et de la formation professionnelle et les autres écoles primaires. L'estimation des interventions à réaliser présentée en 2009 était de 4 296 190 \$. En date du mois d'avril 2013, les travaux réalisés et à venir sont évalués à 5 055 278 \$. Évidemment, l'allocation provenant de la mesure 30850 ne couvre qu'une infime partie des investissements à faire. Afin de combler le manque à gagner, le Service des ressources matérielles utilise une portion de la mesure sur le maintien des bâtiments. En effet, 2 154 575 \$ proviendra de la mesure 30850 et 2 900 703 \$ seront puisés à même la mesure sur le maintien des bâtiments.

Les membres du comité sont conscients de l'ampleur des travaux réalisés et à venir et appui les choix faits dans la priorisation des interventions à faire.

## **8. MATERNELLE 4 ANS**

Madame Caroline Isabelle informe les membres du projet de loi 23 modifiant la loi sur l'Instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans. En effet, le MELS a annoncé en mars dernier la mise en place progressive et sur une base volontaire de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé. Cette nouvelle mesure est mise de l'avant afin de lutter contre le décrochage scolaire. Dès l'automne, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud accueillera une maternelle 4 ans à temps plein à l'école aux Quatre-Vents à Saint-Malachie. Madame Isabelle présente les balises de gestion entourant cette modification à la loi sur l'Instruction publique :

- Chaque commission scolaire pourra ouvrir un groupe de maternelle 4 ans dès l'automne 2013;
- Un seul groupe par commission scolaire sera financé par le MELS (minimum 6 et maximum 18 élèves);
- Ce nouveau programme sera offert en deux volets : un volet enfant et un volet parent;
- La maternelle 4 ans doit être offerte en milieu défavorisé d'indice 9 ou 10;
- L'école doit avoir la place disponible pour accueillir ce nouveau groupe;
- Idéalement, il doit y avoir absence de CPE dans le milieu choisi.

Après analyse de la situation, l'école primaire de Saint-Malachie présente un potentiel d'inscriptions à 13 élèves dont 9 sont déjà inscrits au programme de Passe-Partout. Les parents auront le choix d'inscrire leur enfant soit à la maternelle 4 ans à temps plein ou au programme Passe-Partout à St-Léon.

## **9. COMITÉ DE PARENTS**

Mesdames Amélie Pelletier et Nadia Ringuet informent les membres de certains points traités lors des dernières rencontres du comité de parents. Parmi les points de discussion ayant eu cours, notons la maternelle 4 ans, les compressions budgétaires des commissions scolaires, la taxation scolaire, les frais exigés aux parents et la formation offerte aux chauffeurs d'autobus portant sur la loi 56, loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école. Il y a eu aussi visionnement d'un film : faire la différence (30 minutes).

## **10. AFFAIRES DIVERSES**

**10.1** Conférence sur le guide d'information aux parents d'un enfant EHDAA : Madame Amélie Pelletier nous informe qu'elle offrira une conférence sur ce guide lors du Colloque de la FCPQ tenu du 23 au 25 mai au Château Mont-Saint-Anne.

**10.2** Retour sur le conseil général de la FCPQ du 20 avril 2013 : Madame Amélie Pelletier n'a pas assisté à cet événement. Cependant, elle nous mentionne que le sujet traité était : Le protecteur de l'élève : repenser le rôle. À la commission scolaire il a été proposé, afin de diminuer les coûts entourant les services du protecteur de l'élève de diminuer la longueur des rapports à rendre au Conseil des commissaires.

**10.4** Invitation au Congrès du 31 mai et 1<sup>er</sup> juin de la FCPQ au congrès Notre-Dame Defoy.

## **11. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

## **12. DATES DES PROCHAINES RENCONTRES**

La prochaine rencontre est le 12 juin 2013 à compter de 17 h pour une réunion et un souper de fin d'année.

## **13. FIN DE LA RENCONTRE**

La rencontre prend fin à 21 h 30, proposée par madame Élane Boulanger.

---

Madame Amélie Pelletier, présidente

---

Madame Caroline Isabelle, secrétaire par intérim